

## 20200209 Rebellyon

<https://rebellyon.info/Soutien-a-l-Espace-Communal-de-la-21829>

# Rassemblement en soutien à l'Espace Communal de la Guillotière le vendredi 14 février

Publié le 9 février 2020

[Logement 1 complément](#)

Depuis 2 mois, l'Espace Communal de la Guillotière a été ouvert pour y loger des demandeur.ses d'asile et organiser des solidarités de quartier. Alors que le procès statuant du délai avant expulsion se tiendra le 14/02, ce jeudi 6 février, la mairie a émis un arrêté administratif d'interdiction de recevoir du public (norme ERP), mettant ainsi à mal le projet de ses habitant.es.

Depuis 2 mois, le bâtiment situé au 45 rue Béchevelin a été réquisitionné afin de loger des personnes en demande d'asile délaissées par les services de la Métropole. A travers différentes initiatives portées par ses habitant.es et leurs soutiens, l'Espace Communal de la Guillotière est né, et est devenu un lieu de rencontres pour de nombreux.ses voisin.es.

Ce Jeudi 6 Février, les services de la Ville de Lyon y ont déposé un arrêté interdisant l'accueil du public prétextant que le lieu ne serait pas aux normes ERP. La Mairie ne semble donc pas saisir la différence entre des « services » destinés à un « public » consommateur et passif, et des solidarités concrètes entre voisin.es favorisant l'intégration de ses habitant.es à la vie du quartier. A l'Espace Communal, c'est de la construction collective d'une entraide populaire dont il s'agit.

Cette décision est révélatrice de l'offensive menée depuis plusieurs années par la Métropole contre les lieux allant à l'encontre de ses objectifs de valorisation. Les petits commerces et lieux associatifs sont ainsi mis sous pression constante prétextant du manque d'hygiène et de sécurité. En ce moment même, le conseil municipal lance une étude visant la fermeture des snacks et commerces de téléphonie sur le secteur Gabriel-Péri. La Mairie de Lyon affiche clairement ses intentions : nettoyer le quartier des habitant.es qu'elle juge indésirables et entraver les façons de vivre qu'elle méprise. A la veille des élections municipales, Collomb et Sécheresse donnent le ton. Métropolisation à marche forcée, frénésie sécuritaire et mépris des habitant.es seront leur recette pour la période qui s'annonce.

**Nous exigeons** la levée immédiate de cet arrêté administratif, ainsi que l'abandon du projet de fermeture des commerces de proximité.

En parallèle à ces attaques, les propriétaires du 45 rue Béchevelin ont lancé une procédure visant à expulser les occupant.es d'un bâtiment pourtant vide depuis de nombreuses années. Après un premier report, le procès contre l'Espace Communal de la Guillotière aura lieu au Tribunal de Grande Instance de Lyon (rue Servient) le **Vendredi 14 février à 9h**. Défendre ce lieu collectivement est une nécessité pour continuer de faire de ce territoire un quartier solidaire et populaire, où les liens entre habitant.es priment sur les intérêts privés.

**Nous appelons** habitant.es, commerçant.es menacé.es de fermeture, membres d'associations de vie du quartier, militant.es politiques à se rassembler le jour de l'audience devant le Tribunal et s'emparer de ce moment pour faire entendre les voix qui s'élèvent contre la Métropole.

Nous avons également créé une pétition en ligne de soutien à l'ECG dont voici le lien :

<http://chnng.it/84DtZFMs>

**Rendez-vous**  
**Tribunal de grande instance**  
**67 Rue Servient, 69003 Lyon**  
**vendredi 14 février**  
**9h**

vendredi 14 février 2020

**[Rassemblement de soutien à l'Espace Communal de la Guillotière](#)**

[09h00 - 12h00](#)

TGI

67 rue Servient, 69003 LYON